



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 5 janvier 2017

Procès-verbal

Etaients Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire sortant de la commune historique de CHAZEY-BONS - Mesdames Christine COCHET – Christine JACQUET - Aline LAZZAROTTO - Christine LECHON – Céline MAFFRE – Cécile MICHAUD et Frédérique MOISSET – Messieurs Michel BATTISTELLA - Christian COCHET – Bruno FORT – Fabrice GROS – René GUIGARD - André MASLANKIEWICZ - Bernard MICHAUD - Emile PERRAUD - Alain PHILIPPE et Jean-Michel SALQUE, Conseillers municipaux.

Excusés : Mesdames Marie DICORATO – Patricia JANTET et Vanessa VEILLON – Messieurs Patrick CHARNAY – Jean-Pierre COQUARD - Stéphane DEBERNARDI - Jimmy GRONDIN et Francisco MARTINEZ -

Pouvoirs : Patricia JANTET à Alain PHILIPPE - Francisco Martinez à Bruno Fort – Marie DICORATO à Didier BONNARD et Jimmy GRONDIN à Fabrice GROS -

Secrétaire de séance : Aline LAZZAROTTO

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints au Maire
- Indemnités de fonctions
- Délégation générale accordée au Maire
- Election des représentants de la commune à la Communauté de Communes Bugey Sud
- Election des délégués de la commune au SIEA
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Création des budgets annexes
- Création des régies de recettes
- Proposition de la liste des contribuables pour désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) par les services fiscaux

La séance est ouverte par Monsieur Didier BONNARD, Maire de la commune siège qui déclare les membres du conseil municipal ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Aline Lazzarotto a été désignée secrétaire.

Monsieur René Guigard, membre le plus âgé, a pris la Présidence de l'assemblée, puis a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, dénombrés 18 conseillers présents et constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a précisé qu'il y avait 8 absents et 4 pouvoirs.

Madame Frédérique Moisset et Monsieur Alain Philippe ont été désignés comme assesseurs.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

M. Didier BONNARD s'étant déclaré candidat, le Président, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue	12

M. Didier BONNARD a obtenu : 22 voix.

M. Didier BONNARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été installé.

Il a immédiatement pris la présidence de la séance.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal de chaque conseil municipal, soit **trois et quatre** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, chaque commune disposait, à ce jour respectivement, de **trois et quatre** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **sept** le nombre des adjoints au maire de la commune nouvelle.

Monsieur BONNARD précise que le Maire de la commune déléguée de Pugieu est adjoint de plein droit.

Election des adjoints au Maire

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 3 de la loi du 8 novembre, ni le scrutin de liste ni la parité des adjoints ne s'applique dans les communes nouvelles de plus de 1000 habitants dans le cas où les communes historiques font chacune moins de 1000 habitants.

Premier tour de scrutin – 1^{er} Adjoint

M. André MASLANKIEWICZ étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. André MASLANKIEWICZ a obtenu : 21 voix.

M. André MASLANKIEWICZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{ER} Adjoint et a été immédiatement installé.

Premier tour de scrutin – 2^{ème} Adjoint

M. Fabrice GROS étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. Fabrice GROS a obtenu : 21 voix.

M Fabrice GROS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Premier tour de scrutin – 3^{ème} Adjoint

M. Emile PERRAUD étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. Emile PERRAUD a obtenu : 21 voix.

M. Emile PERRAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Premier tour de scrutin – 4^{ème} Adjoint

Mme Patricia JANTET, ayant antérieurement à la présente séance, manifesté sa volonté d'être candidate et en l'absence de nouvelle candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue	12

Mme Patricia JANTET a obtenu : 22 voix.

Mme Patricia JANTET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

Premier tour de scrutin – 5^{ème} Adjoint

M. Michel BATTISTELLA étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. Michel BATTISTELLA a obtenu : 21 voix.

M. Michel BATTISTELLA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Premier tour de scrutin – 6^{ème} Adjoint

M. Bernard MICHAUD étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. Bernard MICHAUD a obtenu : 21 voix.

M. Bernard MICHAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Premier tour de scrutin – 7^{ème} Adjoint

M. Bruno FORT étant candidat, il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	21
e. Majorité absolue	12

M. Bruno FORT a obtenu : 21 voix.

M. Bruno FORT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Indemnités de fonction

Monsieur le Maire rappelle la volonté des élus de chaque commune historique de ne pas générer de charge supplémentaire par la création de la commune nouvelle.

En conséquence, il propose au conseil municipal de la commune nouvelle de CHAZEY-BONS de maintenir le montant des indemnités de fonction selon les taux fixés par les délibérations antérieures de chaque commune historique, sans bénéficier du changement de strate démographique. Proposition adoptée à l'unanimité.

Délégation générale accordée au Maire

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et ne s'est pas prononcé pour Mme Dicorato dont il avait le pouvoir.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal a décidé à l'unanimité (20 voix POUR) de donner délégation générale à Monsieur Didier BONNARD, Maire, pour tout ce qui se rapporte aux marchés publics et accords-cadres.

Monsieur le Maire rendra compte à chaque séance des décisions prises dans le cadre des délégations ainsi consenties.

Monsieur le Maire ne peut subdéléguer à ses adjoints ces délégations sans autorisation spéciale du conseil municipal.

Election des représentants au SIEA

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de deux suppléants qui représenteront la commune nouvelle au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain. A l'issue du vote, Monsieur Alain PHILIPPE, Maire délégué, a été élu délégué titulaire (22 voix POUR),

Madame Cécile MICHAUD et Monsieur Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux, ont été élus délégués suppléants (22 voix POUR)

Représentants de la commune à la CCBS (Communauté de Communes Bugey Sud)

Monsieur Didier BONNARD et Monsieur Alain PHILIPPE, représentants des communes historiques sont reconduits pour représenter la commune nouvelle à la CCBS.

Constitution de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Conformément au code des marchés publics, il y a lieu de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se compose du Maire ou de son représentant – Président - et de trois membres du conseil municipal titulaires ainsi que trois suppléants tous élus en son sein.

Le Conseil Municipal désigne donc par un vote 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à cette commission :

Titulaires :
Alain PHILIPPE
Michel BATTISTELLA
Bruno FORT

Suppléants :
André MASLANKIEWICZ
Fabrice GROS
Christine LECHON

Création des budgets annexes

Monsieur le Maire indique que les budgets annexes n'étant pas prévus par l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle, il revient à l'assemblée de les déterminer.

Il propose donc la création des budgets annexes suivants :

- 1 budget annexe EAU - commune déléguée de Chazey-Bons (affermage) - en M49 sans autonomie financière,
- 1 budget annexe ASSAINISSEMENT - commune déléguée de Chazey-Bons (affermage) - en M49 sans autonomie financière,
- 1 budget annexe ASSAINISSEMENT - commune déléguée de Pugieu (gestion directe) - en M49 avec autonomie financière.

Les nouveaux budgets annexes n'étant pas assujettis à la TVA.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Régie de recettes

Monsieur le Maire propose de reporter ce point d'ordre du jour à la prochaine séance afin d'inclure la salle de Pugieu dans la régie de recettes existante. Accepté à l'unanimité.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'actualiser la commission communale des impôts directs (CCID), constituée de 6 membres titulaires et 6 suppléants nommés par le Directeur Départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à étudier la liste, composée de représentants de chaque commune historique, qu'il propose de soumettre pour la constitution de la CCID,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la liste qui sera soumise à direction départementale des finances publiques (DDFIP).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 5 janvier 2017.

A Chazey-Bons, le 13 janvier 2017

Le Maire, Didier BONNARD

